Éducation Québec
Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 3 novembre 2023

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-390

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents concernant les renseignements suivants :

- Le nombre d'élèves scolarisés à la maison au Québec qui se sont inscrits au DEM (enseignement à la maison) au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 par niveau scolaire et réparti par centre de service scolaire/commission scolaire.

Vous trouverez ci-annexé des documents présentant le nombre d'enfants déclarés en enseignement à la maison pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Le Ministère ne détient pas de document pouvant présenter les données selon le niveau scolaire.

Toutefois, un calcul sommaire nous permet d'indiquer que pour l'année scolaire 2021-2022, 68 % des enfants étaient de niveau primaire et 32 % des enfants étaient de niveau secondaire, alors que pour 2022-2023, 71 % des enfants étaient de niveau primaire et 28 % de niveau secondaire.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 3

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

VENTILATION DES ENFANTS DÉCLARÉS EN ENSEIGNEMENT À LA MAISON POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 AU 30 JUIN 2022

(par centre de services scolaire/commission scolaire)

Centre de services scolaire	Nombre d'enfants
CSS au Cœur-des-Vallées	182
CS Central Québec	58
CSS de Charlevoix	38
CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	58
CSS de la Baie-James	11
CSS de la Beauce-Etchemin	258
CSS de la Capitale	153
CSS de la Côte-du-Sud	101
CSS De La Jonquière	22
CSS de la Moyenne-Côte-Nord	3
CSS de la Pointe-de-l'Île	150
CSS de la Région-de-Sherbrooke	199
CSS de la Riveraine	79
CSS de la Rivière-du-Nord	296
CSS des Mille-Îles	317
CSS de la Vallée-des-Tisserands	103
CSS de Laval	212
CSS de l'Énergie	152
CSS de l'Estuaire	30
CSS de l'Or-et-des-Bois	35
CSS de Montréal	428
CSS de Portneuf	71
CSS de Rouyn-Noranda	28
CSS de Saint-Hyacinthe	124
CSS de Sorel-Tracy	49
CSS des Affluents	280
CSS des Appalaches	89
CSS des Bois-Francs	145
CSS des Chênes	137
CSS des Chic-Chocs	34
CSS des Découvreurs	71
CSS des Draveurs	186
CSS des Grandes-Seigneuries	186
CSS des Hautes-Rivières	150
CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	33
CSS des Hauts-Cantons	145
CSS des Îles	8
CSS des Laurentides	214
CSS des Monts-et-Marées	26
CSS des Navigateurs	147
CSS des Patriotes	215
CSS des Phares	83

CSS des Portages-de-l'Outaouais	175
CSS des Premières-Seigneuries	151
CSS des Rives-du-Saguenay	72
CSS des Samares	657
CSS des Sommets	152
CSS des Trois-Lacs	160
CSS du Chemin-du-Roy	142
CSS du Fer	24
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	40
CSS du Lac-Abitibi	25
CSS du Lac-Saint-Jean	46
CSS du Lac-Témiscamingue	26
CSS du Littoral	1
CSS du Pays-des-Bleuets	36
CSS du Val-des-Cerfs	255
CS Eastern Shores	14
CS Eastern Townships	145
CS English-Montreal	1535
CSS Harricana	35
CS Lester-B.-Pearson	276
CSS Marguerite-Bourgeoys	434
CSS Marie-Victorin	213
CS New Frontiers	90
CSS des Hautes-Laurentides	50
CSS René-Lévesque	30
CS Riverside	148
CS Sir-Wilfrid-Laurier	962
CS Western Québec	179
TOTAL	**11379**

VENTILATION DES ENFANTS DÉCLARÉS EN ENSEIGNEMENT À LA MAISON POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 AU 13 MARS 2023

(par centre de services scolaire/commission scolaire)

Centre de services scolaire	Nombre d'enfants
CSS au Cœur-des-Vallées	114
CS Central Québec	49
CSS de Charlevoix	39
CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	54
CSS de la Baie-James	7
CSS de la Beauce-Etchemin	180
CSS de la Capitale	87
CSS de la Côte-du-Sud	61
CSS De La Jonquière	28
CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0
CSS de la Pointe-de-l'Île	62
CSS de la Région-de-Sherbrooke	180
CSS de la Riveraine	92
CSS de la Rivière-du-Nord	294
CSS des Mille-Îles	124
CSS de la Vallée-des-Tisserands	80
CSS de Laval	141
CSS de l'Énergie	88
CSS de l'Estuaire	12
CSS de l'Or-et-des-Bois	58
CSS de Montréal	417
CSS de Portneuf	81
CSS de Rouyn-Noranda	23
CSS de Saint-Hyacinthe	66
CSS de Sorel-Tracy	52
CSS des Affluents	135
CSS des Appalaches	50
CSS des Bois-Francs	70
CSS des Chênes	80
CSS des Chic-Chocs	21
CSS des Découvreurs	37
CSS des Draveurs	110
CSS des Grandes-Seigneuries	101
CSS des Hautes-Rivières	111
CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	44
CSS des Hauts-Cantons	126
CSS des Îles	8
CSS des Laurentides	190
CSS des Monts-et-Marées	17
CSS des Navigateurs	126
CSS des Patriotes	164
CSS des Phares	54

CSS des Portages-de-l'Outaouais	114
CSS des Premières-Seigneuries	121
CSS des Rives-du-Saguenay	48
CSS des Samares	314
CSS des Sommets	194
CSS des Trois-Lacs	121
CSS du Chemin-du-Roy	98
CSS du Fer	38
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	25
CSS du Lac-Abitibi	29
CSS du Lac-Saint-Jean	27
CSS du Lac-Témiscamingue	17
CSS du Littoral	2
CSS du Pays-des-Bleuets	19
CSS du Val-des-Cerfs	127
CS Eastern Shores	15
CS Eastern Townships	102
CS English-Montreal	1256
CSS Harricana	43
CS Lester-B.-Pearson	149
CSS Marguerite-Bourgeoys	185
CSS Marie-Victorin	180
CS New Frontiers	59
CSS des Hautes-Laurentides	54
CSS René-Lévesque	43
CS Riverside	147
CS Sir-Wilfrid-Laurier	676
CS Western Québec	147
TOTAL	**8183**

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).